

**MAIRIE
DE BARENTIN**

**DÉCLARATION PRÉALABLE
DELIVREE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande de déclaration préalable déposée le 10/07/2023 , affichée le 10/07/2023 et complétée le 25/07/2023

N° DP 076 057 23 C0070

2023/1153

Par : M. LENOIR Guillaume / Mme LENOIR Delphine
Demeurant à : 387A Rue du dr Laënnec - 76360 BARENTIN
Représentée par :
Nature des travaux : Création d'un jardin d'hiver fermé
Adresse du terrain : 387A Rue du dr Laënnec - 76360 BARENTIN
Références cadastrales : AZ0090, AZ0091

Surfaces de plancher autorisées°:

19 m²

Destination :

Habitation

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BARENTIN,

VU la déclaration préalable susvisée;
VU les plans et documents joints à la demande;
VU le code de l'urbanisme;
VU le plan local d'urbanisme approuvé le 20/12/2012, révisé le 23/06/2016 et modifié le 01/07/2021;
VU le règlement de la zone y afférent et notamment celui de la zone UH.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

ARTICLE 2

Les eaux pluviales seront collectées et gérées sur la parcelle.

A BARENTIN, le

31 JUL. 2023

Le Maire,

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin

NB: Dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux (au sens de l'article 1406 du CGI) sur l'espace sécurisé du site <http://www.impots.gouv.fr> via le service « Biens immobiliers ».

NB.: Le demandeur est informé qu'il sera redevable de la Taxe d'Aménagement qui comprend une part communale et une part départementale (application de l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29/12/2010 de finances rectificatives). Le bénéficiaire de la présente autorisation peut donc se rapprocher de la mairie pour obtenir de plus amples renseignements.